



séminaire
pratique-sante.ch



asegH

Association suisse
des experts diplômés
en gestion hospitalière

Schweizerische Vereinigung
eidgenössisch diplomierter
Spitalverwaltungsfachleute

Initiative populaire fédérale pour des soins infirmiers forts : mise en œuvre dans le canton du Valais

Mathias Reynard

2.05.24



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Constats de départ

- Pénurie de personnel soignant
 - Constat international
 - Mise en évidence avec la pandémie de COVID-19
- Besoin accru en personnel qualifié
 - Difficulté de recrutement
 - Sorties prématurées
 - Charge de travail
 - Dépendance des pays voisins

Initiative populaire pour des soins infirmiers forts

- 1^{ère} étape : offensive de formation
- 2^{ème} étape : amélioration des conditions de travail

1ère étape : offensive de formation

- Loi sur la mise à disposition des places de stage
- Création de la Task Force cantonale
- Mandat à la HEdS valaisanne pour la mise en place de modules pour les personnes souhaitant revenir dans la profession
- Dispositif de bourses d'études
- Bachelor en soins infirmiers à temps partiel (rentrée 2024)

2ème étape : amélioration des conditions de travail

- Rémunération
- Organisation du travail
- Efforts nécessaires de la part de toute la chaîne
 - Cantons
 - Entreprises
 - Partenaires sociaux
 - Organismes payeurs
 - Prestataires

Volonté populaire

- **Mai 2022 :**
Postulat demandant une CCT pour le domaine des soins
→ création d'une commission CCT soins de longue durée
- **Décembre 2022 :**
7 millions pour l'harmonisation des salaires du personnel soignant de l'Hôpital du Valais avec les hôpitaux voisins

Mesures cantonales

Amélioration des conditions sociales et salariales

- Combinaison de trois dimensions pour une promotion durable des professions des soins :
 1. Adaptation des salaires
 2. Augmentation du nombre de postes
 3. Amélioration des conditions-cadre

Mesures cantonales

Amélioration des conditions sociales et salariales

- Infrastructures, conciliation vies privée et professionnelle, renchérissement
- Personnel des institutions sanitaires
 - Hôpital du Valais
 - EMS et CMS
- Décision du Conseil d'Etat d'investir **42 millions** de francs pour les années 2023 à 2025 pour différentes mesures

Mesures - 2023

2023 = CHF 7 millions

- CHF 1 million pour l'augmentation des indemnités des heures de nuit et des weekends et des jours fériés
- CHF 6 millions pour l'augmentation des salaires < CHF 120'000 de toutes les fonctions de la famille des soins, médicot techniques et médicothérapeutiques
 - + CHF 1'950 par année
 - ~ 3'200 employés

Mesures - 2024

2024 = CHF 7 + 8 millions = CHF 15 millions de francs

- CHF 8 millions supplémentaires en 2024 pour :
 - Convention collective de travail pour les soins de longue durée (**EMS et CMS**)
 - environ CHF 4.7 millions, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024
 - ✓ Personnel de l'Hôpital et des EMS/CMS

Mesures - 2024

2024 = CHF 7 + 8 millions = CHF 15 millions de francs

- CHF 8 millions supplémentaires en 2024 pour :
 - Amélioration de la **dotation** en personnel
→ CHF 3.3 millions
 - 30 EPT supplémentaires par année, afin d'atteindre un objectif de 0.95 EPT par lit d'ici 2025 (+ 60 EPT sur 2 ans)
 - Nécessité d'un objectif réalisable

Mesures - 2025

2025 = CHF 7 + 8 + 5 millions = CHF 20 millions

- CHF 5 millions supplémentaires en 2025 pour :
 - Amélioration de la **dotation**
30 EPT supplémentaires par année (+ 60 EPT sur 2 ans)
 - **Rapprochement des salaires** du personnel soignant des EMS et CMS avec ceux de l'Hôpital
 - travaux courant 2024
 - ✓ Personnel de l'Hôpital et des EMS/CMS

Mise en œuvre anticipée

- Volonté populaire
- Efforts importants du canton
- Priorité du Gouvernement
- Investissements nécessaires pour
 - La compétitivité du canton
 - L'avenir de notre système de santé
 - La sécurité des patients
- Sous réserve d'éventuelles contributions de la Confédération

Suite des travaux

- Travaux de la Task Force cantonale
- Dépôt de projets auprès de la Confédération dès l'été 2024
 - Image de la profession
 - Formations spécifiques pour les formations professionnelles et auxiliaires de santé
 - Conciliation vie privée – professionnelle (crèche)
 - Infirmier-ère en pratique avancée
 - ...

Merci de votre attention !